

Ecole primaire : danse en effervescence

Claire Pontais, formatrice à L'IUFM de Saint-Lô fait un rapide survol des pratiques d'enseignement de la Danse en primaire

Si nous faisons le constat d'une grande difficulté des profs du second degré à enseigner la danse, il semble au contraire qu'à l'école primaire, elle soit considérée comme une discipline "de base".

Révéléateur : les "rencontres pour la danse"

Quelques chiffres (1) : à Paris, 15 000 élèves vivent un cycle de danse de 8 à 20 séances chaque année. Dans la Loire (département rural) 10 journées de rencontres concernant chacune 10 à 12 classes. Dans la Manche, 200 classes participent à des rencontres de circonscription.

La plupart des départements organisent des "rencontres de la danse" à l'échelle de la circonscription ou du département qui sont l'aboutissement d'un *parcours pédagogique* (conférences, animations pédagogiques, suivi du CPC...) et d'un cycle d'EPS plus ou moins long.

Ajoutons à cela les gros "festivals" : Danse au Cœur à Chartres, semaine de la Danse à Lyon, à Toulouse, à Paris... Signalons aussi de plus en plus de rencontres inter-degrés entre écoles primaires et collèges (souvent avec l'UNSS).

Beaucoup d'élèves font donc de la danse au moins une fois dans leur scolarité, d'autant que tous les élèves qui vivent un cycle de danse ne participent pas à des rencontres. Mais chaque rencontre de danse témoigne, elle, obligatoirement d'un travail préalable (contrairement à certaines rencontres sportives qui sont quelque fois plus des

animations que le résultat d'un module d'apprentissage).

Les rencontres peuvent être uniquement des "présentations" du travail de chacun, elles sont aussi souvent des moments d'échanges (ateliers d'échanges de pratiques entre classes, reprises improvisées sur les musiques ou les thématiques des productions des élèves, en partenariat ou non avec les compagnies locales, école du spectateur...)

Remarquons - fait étonnant - que de plus en plus d'enseignant-es se "produisent" en tant que danseurs aux rencontres de danse de leurs élèves. A Châlon, ils ont créé une "compagnie" éphémère, à Lyon une "interprétation complice" enseignants-artistes a lieu tous les ans, à Saint Lô PE1 et PE2, pour "faire un cadeau et savoir ce que ressentent les élèves", se produisent dans le cadre de leur formation ; dans beaucoup d'endroits, les ateliers artistiques ou les stages FC se concluent par une représentation.



Alors , la danse... pratique "de base" à l'école primaire ?

La danse n'est pas une nouveauté à l'école primaire, elle a toujours été enseignée mais ses contenus évoluent. Il y a encore beaucoup de danse à l'école maternelle sous la forme de rondes et jeux dansés, d'expression corporelle. Grâce aux différentes actions menées depuis de nombreuses années, la danse contemporaine s'enracine petit à petit. Les productions de classes lors des rencontres sont significatives de ces changements ainsi que le comportement et l'engagement des élèves en tant que danseurs et spectateurs.

Dès la formation initiale, la danse trouve un écho favorable auprès des enseignant-es polyvalent-es. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- le rapport favorable que les collègues (essentiellement féminines) entretiennent avec cette activité : elles n'ont pas de représentation "négative" de la danse et cette activité, non entachée de performance physique à leur yeux, leur semble abordable ;
- l'aspect pluridisciplinaire que peut prendre le travail sur cette activité est enthousiasmant (pédagogie de projet) : danse et musique, danse et compréhension de récit, danse et production d'écrits mais aussi danse et éducation civique, géographie... ;
- la maîtrise par les enseignant-es des activités "proches du point de vue des démarches " comme les arts plastiques ;

- le déroulement possible dans un espace, couvert réduit et non spécialisé (argument déterminant !);
- la tradition des fêtes des écoles ou autres manifestations finalise l'activité.

Un travail de longue haleine

La pratique de la danse à l'école primaire est le résultat d'un investissement de plusieurs années des équipes EPS impulsées par les CPD responsables au niveau départemental, travail initié dès les années 80 par M. Bonjour notamment (stages nationaux, universités d'été...)

C'est aussi le résultat d'une formation continue assez importante sous différentes formes: stage spécifique de FC d'une durée de une semaine à un mois, stage interdisciplinaire intégrant la danse, ateliers de pratique artistique (hors temps de travail) en partenariat ou non, journées d'informations dans les circonscriptions, "valises" pédagogiques à la disposition des enseignants, site Internet... Malheureusement, depuis quelques années, les priorités de l'EN

et les budgets de FC ne sont pas favorables...

La formation initiale participe aussi à ce dynamisme : la danse est une des 3 activités possibles au concours PE (épreuve pratique), elle est proposée comme "dominante EPS" en tant que telle dans de nombreux IUFM.

Des partenariats fructueux

Les partenariats avec la DRAC se sont développés (classes à PAC)...pour diminuer récemment faute de subventions. Mais il est important de préciser que les intervenants, la plupart du temps, ne sont pas des profs de danse mais des "artistes" qui ne font pas classe à la place des enseignants mais en réelle collaboration. L'artiste apportant son aide 2 ou 3 fois au cours du module d'apprentissage (2).

Les liens avec les partenaires sont souvent des liens durables et exigeants : création d'associations spécifiques, conférences, répétition publique, ateliers, accès à des spectacles à tarifs réduits...

La relation avec les mairies et le service culturel est aussi déterminante pour obtenir des théâtres, des "belles scènes avec

des techniciens", pour les productions scolaires (quand une ville accorde son théâtre aux scolaires, c'est qu'elle pense que "c'est sérieux", sinon un bon vieux gymnase suffit !)

Il faut évidemment constater ici d'énormes différences entre les départements : entre une grande ville (possédant une compagnie en résidence, un ou des grands musées, un Opéra...) et un département rural où aucune compagnie de danse n'est installée, les projets ne sont pas les mêmes.

Mais les chiffres montrent que l'absence de partenariat n'empêche pas la pratique de la danse scolaire!

-
- (1) recueillis à l'aide d'une mini-enquête auprès des CPD ; remerciement particuliers à Annie Sébire, Joelle Metzler et Lionel Bruneau et Philippe Delamarre pour leur collaboration.
 - (2) voir le compte rendu de pratique de P. Brisset en CM2.

Les ARTS au lycée... entrent dans la Danse ! ...

Françoise Gianotti, prof EPS-danse lycée Beaussier

L'éducation sportive ainsi que l'éducation artistique ont connu une montée en puissance simultanée au cours des dernières décennies : sections "sports-études" mises en place en 1974 dans certains collèges et lycées (remplacées depuis 1996 par les "sections sportives scolaires"), filière technologique musique et danse existant depuis la même période et menant au bac F11 (appelé aujourd'hui bac TMD), bacs artistiques créés à partir de 1970-1980 dans la filière littéraire de l'enseignement général.

Activités artistiques : la reconnaissance institutionnelle

Les activités artistiques n'ont cessé de s'épanouir et de se diversifier dans le système scolaire. Au lycée, en séries générales, de trois enseignements artistiques au début des années 80 (arts appliqués, arts plastiques, éducation musicale), on est passé peu à peu à sept présents en classe de seconde (arts appliqués, arts plastiques, cinéma et audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre). L'enseignement de

détermination a un horaire de 3 heures.

En classe de première chacun de ces enseignements artistiques peut être choisi en "option facultative" dans toute série générale (3 heures), et réservé à la série littéraire (L) pour l'enseignement obligatoire (5 heures). En classe de terminale littéraire cette option obligatoire devient alors "enseignement de spécialité" (5 heures), l'activité artistique bénéficiant d'un coefficient 6 au bac L (danse : 3 pour l'épreuve écrite et 3 pour la

pratique). Quant à l'option facultative elle donne lieu à une épreuve pratique affectée du coefficient 2 pour les points obtenus au-dessus de 10, dans toute série.

Le dernier bac L art ayant vu le jour est celui de danse en 2002. La filière L option arts du cirque existe actuellement à titre expérimental dans un lycée à Châtelleraut et devrait s'étendre à d'autres à partir de la rentrée 2004.

E.P.S. et Arts : la croisée des chemins

Si la danse et le cirque sont les petits derniers de cette famille artistique en séries générales de lycée, l'EPS, quant à elle, s'est ouverte dans leur direction depuis plus longtemps, et cette prise en compte a connu une belle évolution. Aujourd'hui les activités à "visée artistique ou esthétique" (danse, arts du cirque, mime, expression théâtrale) occupent une place importante dans les programmes de la discipline. Elles sont le lieu de sollicitation et de construction de l'une des quatre compétences déclinées par l'EPS selon sa composante culturelle : "...à travers une pratique scolaire des activités physiques artistiques... le(la) lycéen(ne) s'engagera dans une expérience et un acte de création artistique personnalisés" (Accompagnement des programmes d'EPS, classes 2^{nde}-1^{ère}-Ter CNDP mars 2001).



Parmi les épreuves facultatives du bac 2003 (général et technologique), un candidat peut présenter la danse au titre du domaine Arts ainsi qu'en épreuve ponctuelle d'EPS. Dans le domaine Arts, le programme des enseignements

artistiques (B.O. du 30 août 2001) précise que "l'enseignement de la danse au lycée se situe au croisement du champ artistique et de l'EPS. Sa mise en œuvre est assurée par des équipes associant plusieurs enseignants formés à cet effet, relevant de l'EPS et d'autres



disciplines, et un partenaire culturel..." Ainsi l'enseignant d'EPS occupe-t-il une place privilégiée dans le cursus artistique scolaire du second cycle (en danse). Il coordonne des équipes pluridisciplinaires associant des professeurs de l'éducation nationale et des artistes professionnels intervenant au titre du partenariat culturel.

L'option danse au lycée Beaussier (La Seyne-sur-mer)

Installé en septembre 1999 sur proposition de l'IPR d'EPS et du Proviseur, l'enseignement de détermination a marqué le début d'une aventure pour 19 élèves filles accompagnées par leur professeur (de danse, d'EPS et prof principal...). L'aboutissement de ce premier cursus fut le bac 2002 : 6 élèves en spécialité arts-danse et 14 (+ les 6 spécialistes) en option facultative arts danse.

Le lycée Beaussier, pionnier de l'option danse pour l'année 99-2000, s'est vu associé à 4 autres lycées ouvrant l'option en classe de 2^{nde} en 2000-2001. Puis pour la rentrée 2001-2002, 12 lycées, et en 2002-2003 au total 25 établissements proposaient cet enseignement artistique en France.

En 2002-2003 au lycée Beaussier 71 élèves (dont 1 garçon) ont suivi l'option danse en tout sur l'ensemble des 3 niveaux de classe. Au total 23

heures d'enseignement hebdomadaire assurées par 2 enseignantes affectées sur 2 postes d'EPS à exigence particulière (PEP-3). En partageant leur emploi du temps entre l'EPS et l'option danse/arts, leur fonction initiale EPS est préservée ainsi que maintenue dans sa continuité.

Le partenariat culturel est assuré par le théâtre Châteaullon (centre national de création et de diffusion culturelles à Ollioules, commune voisine de La Seyne-sur-mer) : interventions d'artistes professionnels à travers des ateliers pratiques, bus-théâtres proposés régulièrement pendant l'année (spectacles, répétitions publiques et vidéos-danse). Ce partenariat a pour vocation d'apporter la contribution du monde artistique aux apprentissages prévus par le programme.

Premiers bilans et perspectives

L'option danse a pour mission de faire acquérir au lycéen une solide culture artistique sur les registres pratique et théorique. Amené à construire des compétences autour des rôles de danseur-interprète, chorégraphe-compositeur et spectateur, l'élève peut concilier enseignement général et formation technique. La part théorique du programme, déjà bien présente en 2^{nde}, devient importante en 1^{ère} et Ter, articulée autour de 3 œuvres chorégraphiques à étudier, fixées pour chacun des 2 niveaux: une œuvre appartient au patrimoine, les 2 autres sont contemporaines. Ainsi en 1^{ère} "Le lac des cygnes" de M.Petipa, "So schnell" de D.Bagouet et "Walzer" de P.Bausch sont les 3 œuvres proposées, en Ter "L'après-midi d'un faune" de V.Nijinski, "Changing steps" de M.Cunningham et "Set and reset" de T.Brown.

L'élève qui suit l'option danse n'est pas dans une voie de préformation professionnelle, mais peut éventuellement opter pour une formation artistique post-bac (université des arts du spectacle, conservatoire...).

Le recrutement en seconde se veut éclectique : peuvent être admis des jeunes n'ayant jamais pratiqué la danse auparavant, s'ils présentent des dispositions pour cela. A ce titre l'avis de l'enseignant d'EPS revêt le plus grand intérêt.

A ce jour le bac L est malheureusement le seul à offrir la spécialisation danse, les autres ne permettant que l'option facultative. En fin de seconde, nombre d'élèves choisissent les séries S, ES ou STT, cela fait perdre de bons voire d'excellents éléments. Il faut donc anticiper sur le recrutement en L danse, et retenir prioritairement en seconde des élèves ayant un profil plutôt littéraire.

L'aventure vécue par la première cohorte d'élèves au lycée

Beaussier s'est soldée par 100% de réussite au bac L danse en juin 2002. Les 3 premières années furent aussi passionnantes qu'inconfortables... En franchissant chaque obstacle il fallait rassurer et encourager les élèves sans connaître pour autant tous les détails du parcours ! Par exemple durant les 2 premières années aucun document vidéo relatif aux œuvres à étudier n'a pu être disponible ; de même l'épreuve de dissertation danse (coefficient 3) n'a été préparée de façon totalement autonome... ce qui a donné lieu à une formidable entraide interdisciplinaire au lycée ! L'aspect positif est incontestablement la motivation pédagogique de poursuivre ce cheminement artistique ense-

ble : les collaborations entre la danse et le français, la littérature, la philosophie ou encore les arts plastiques ont chaque année des retombées pédagogiques et didactiques du plus haut intérêt, ainsi que les TPE (travaux personnels encadrés à partir du croisement 2 ou 3 disciplines).

Pour l'avenir, on peut s'interroger sur l'espérance de vie des sections artistiques, et sur l'éventuelle insuffisance de motivation politique pour les perpétuer. A Beaussier, le financement de l'option danse (partenariat culturel assumé par la DRAC, subventions déplacements en dotation du Conseil régional) n'est pas reconduit à chaque rentrée sans difficultés...

■

